

Province de Québec

# Municipalité de Boileau

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

L'avis est par la présente donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le lundi 21 janvier à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 702, chemin de Boileau.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et règlement
  - 3.1 Adoption du règlement 19-115 – Règlement concernant la vidange de fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de Boileau
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**DONNÉ à BOILEAU ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-neuf.**



Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 18 janvier 2019.



Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière